

Le virage de Macron face au pouvoir judiciaire

Depuis le début du quinquennat, le président a de plus en plus durci sa position vis-à-vis des magistrats

Faut-il voir le résultat de l'épreuve du pouvoir, d'un virage doctrinal, ou plus simplement d'un changement de contexte politique ? Au cours de la campagne présidentielle de 2017, Emmanuel Macron se présentait aux Français comme le candidat de la « probité » et de la « transparence ». Pendant que son concurrent de droite, François Fillon, mis en examen pour l'emploi fictif de son épouse, s'estimait victime d'un « assassinat politique » – voire d'un « complot » –, en croire son entourage, l'ancien ministre de l'économie s'inscrivait en faux contre ce défi lancé à l'insituation judiciaire. Une telle attitude, estimait-il, nourrit « la lépre démocratique » et la « défiance » des citoyens envers les responsables publics.

Un quinquennat plus tard, celui qui est devenu chef de l'Etat a pourtant engagé à son tour un bras de fer avec les magistrats. Ces derniers, selon certains macro-nistes, seraient en effet coupables de « judiciaireiser » la vie politique en ouvrant des procédures contre des ministres, ou en passant au crible l'action de l'exécutif. « Cette judicialisation existait, tout le monde en parle », a ainsi assuré le garde des sceaux, Eric Dupond-Moretti, mardi 9 octobre sur France Inter. L'ex-avocat est lui-même mis en examen depuis le mois de juillet pour « prise illégale d'intérêts ». En cause : son choix d'ouvrir, en 2020, une enquête administrative contre trois magistrats dans une affaire qui concernait ses anciennes activités. Le ministre se campe depuis en victime d'une « guerre » et d'un « règlement de comptes syndical ».

Une rhétorique qui n'est pas sans rappeler celle du camp filloniste, ou des proches de Nicolas Sarkozy en d'autres circonstances. « L'utilisation des mots plus choisis, Emmanuel Macron se montre tout aussi tranchant sur le fond. « La justice est une autorité, pas un pouvoir », a souligné le président de la République, le 13 juillet, dans

Selon une partie de l'opposition, ce changement de doctrine représente un « tête-à-queue » idéologique

le huis clos du conseil des ministres pour justifier le maintien au gouvernement de M. Dupond-Moretti malgré sa mise en examen. « Ce n'est pas à des représentants de syndicats de la magistrature de décider qui est membre ou non d'un gouvernement », justifiait alors son conseiller politique, le député européen Stéphane Séjourné.

Rapport de force assumé

L'exploiter à son tour, lors du lancement, à Poitiers, des Etats généraux de la justice. Dans son viseur, cette fois : l'enquête menée par la Cour de justice de la République (CJR) sur l'action de l'exécutif dans la crise due au Covid-19. Cette procédure a abouti à plusieurs perquisitions de ministres ou ex-ministres, ainsi qu'à la mise en examen de l'ancienne titulaire du portefeuille de la santé, Agnès Buzyn, pour « mise en danger de la vie d'autrui ». « Quand des responsables – ministres, fonctionnaires, élus – se trouvent cités dans une procédure pour une crise qui est entrée en cours, nous sommes loin de l'apaisement et de l'équilibre », a dit également Emmanuel Macron, avant de poursuivre en opposant la légitimité des juges à celle des électeurs. « Jamais nous ne devons tomber dans une situation d'impasse publique, ni retirer au peuple les choix qui, dans une démocratie, doivent lui être toujours très les siens », a-t-il affirmé.

Depuis plusieurs mois, le gouvernement se plaît à souligner le supposé manque de confiance de



Emmanuel Macron, lors du lancement des Etats généraux de la justice, à Poitiers, lundi 18 octobre. STEPHANE HAHNE/REUTERS

l'opinion à l'égard de la justice, ou son « corporatisme ». Les états généraux ouverts lundi viseraient à lui administrer une cure de « transparence et d'évaluation », selon les termes du président de la République. Une sorte de retour à l'envoyeur, en somme.

Ce rapport de force assumé a conduit l'exécutif à en finir avec la « jurisprudence Balladur », qui voyait depuis près de deux décennies un ministre abandonner ses fonctions après une mise en examen. « Un ministre doit quitter le gouvernement quand il est mis en examen », jugeait encore M. Macron pendant la campagne de 2017. « La moralisation de la vie publique n'a jamais consisté à mettre fin à la présomption d'innocence », justifie aujourd'hui la

ministre de la fonction publique, Amélie de Montchalin.

En conséquence, son collègue chargé des PME, Alain Gristet, n'a pas été invité à démissionner malgré sa complicité devant le tribunal correctionnel de Paris, le 12 octobre. Dix à douze mois de prison avec sursis et trois ans d'interdiction ont été requis contre le ministre pour avoir omis de déclarer une partie de son patrimoine et de ses intérêts à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Désormais, rien ne bouge avant une condamnation en bonne et due forme. Le jugement de M. Gristet est attendu le 8 décembre. « Au fil du temps, des gouvernements pensant bien faire ont appliqué de pseudo-jurisprudences plus politiques que juridi-

ques, estime le député (La République en marche) de Paris, Gilles Le Gendre. La pression de l'opinion était forte, mais la conséquence est de donner aux juges des pouvoirs exorbitants d'intrusion directe ou indirecte dans l'action publique. »

Selon une partie de l'opposition, ce changement de doctrine représente un « tête-à-queue » idéologique de la part de M. Macron. Le premier texte du gouvernement voté en 2017 concernait la moralisation de la vie publique. Depuis, plus ou moins, on ne s'est pas, faute notamment d'avoir pu trouver un accord avec le Sénat sur une révision constitutionnelle. « Emmanuel Macron est passé d'un extrême à l'autre, de l'hypermoralisation à la dénonciation de la judicialisation de la vie politique, note

le sénateur socialiste Jean-Pierre Sueur. Il aurait dû supprimer comme promis la CJR, ou réformer le parquet, mais s'est arc-bouté sur l'idée qu'il fallait une réforme constitutionnelle globale, alors qu'il pouvait séparer les sujets. »

De son côté, la politologue associée à la Fondation Jean Jaurès Chloé Morin estime « fondamentaux » d'interroger, comme le fait l'exécutif, la place du juge dans la décision publique. Mais elle note que cette nouvelle posture du chef de l'Etat relève du passage obligé pour toute personne exerçant le pouvoir, qui « est nécessairement confrontée aux juges ». « Le fait d'assumer ce bras de fer est un signe de normalisation. Il n'est plus un outsider ou un nouveau venu. » ■

OLIVIER FAYE